

2021-5400
2023-08-28

METHYL BROMIDE

LIQUIDE

À EMPLOYER DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE REMBALLAGE.

Fabriqué aux USA

RESTREINT

LIRE ENTIEREMENT L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

PRINCIPE ACTIF:

Bromure méthylique.....99,96%

NO. D'HOMOLOGATION 18613 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

Émet des gaz inodores
NE PAS INHALER

POIDS NET: _____ KGS.

LOT NO.

(LANXESS logo)

LANXESS Corporation

111 RIDC Park West Drive • Pittsburgh, PA 15275 • U.S.A.

1-800-949-5167

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA)

1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES UGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA)

1-866-673-6350 (Canada)

MODE D'EMPLOI

À employer uniquement dans la fabrication, la préparation ou le remballage d'un pesticide tombant sous la réglementation à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit doit être emmagasiné à distance des logements de personnes et d'animaux, ainsi que des lieux de travail habituels, afin d'éviter une exposition inadvertante.

LIMITES D'UTILISATION : À employer uniquement dans la fabrication, la préparation ou le remballage d'un pesticide tombant sous la réglementation à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Toutes les personnes travaillant avec le METHYL BROMIDE doivent être formées ou porteuses d'une licence autorisant l'emploi de bromure méthylique.

PRÉCAUTIONS

POISON DANGER

Extrêmement volatile - Provoque des brûlures - Vapeurs très dangereuses. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Ne respirer pas les vapeurs. Protéger de la chaleur. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. **Attention :** Éteindre toutes flammes telles que veilleuses et appareils de chauffage incandescents. Négliger cette précaution pourrait causer des problèmes d'odeurs, de goûts, de corrosions, ainsi qu'une combustion spontanée.

Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) homologué par NIOSH/MSHA ou un appareil respiratoire à adduction d'air pur pendant toute l'opération (le nettoyage éventuel des fuites), jusqu'à ce que la concentration de bromure méthylique tombe à moins de 3 ppm, en employant des détecteurs de précision. Si la barbe ou les favoris gênent le port de l'appareil respiratoire, ils doivent être rasés.

Les vêtements peuvent s'être imbibés de METHYL BROMIDE et provoquer des lésions de la peau. Porter une chemise ample à manches longues, des pantalons longs, des chaussures et des chaussettes, qui devront être nettoyés après chaque usage. Ne porter pas de vêtements protecteurs, de gants, des bottes, de bijoux, de bandages, et n'ayez pas de cigarettes, porte-feuille etc., sur vous. Après avoir été exposé au produit, enlever immédiatement tous vos vêtements, chaussures et chaussettes.

Ne les remettez pas avant qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés. Laver les vêtements séparément de la lessive ménagère avec du détergent et de l'eau chaude. Au cas où les vêtements et chaussures seraient très contaminés, il faut s'en débarrasser.

Contenu sous pression. Ne pas utiliser ni emmagasiner à proximité de la chaleur ou des flammes. Dans les feux alimentés par d'autres matériaux, le METHYL BROMIDE peut émettre des gaz toxiques. Ne pas utiliser de conteneur ni de matériel de manutention fabriqué en aluminium, en magnésium ou en métaux alcalins, L'emploi de ces matériaux peut causer l'émission de gaz toxiques et des dangers d'incendie.

Le bromure méthylique à un effet néfaste sur la couche d'ozone et est désormais sous contrôle de la Convention de Montréal. Tout doit être mis en œuvre pour empêcher des émissions du produit et si possible, pour récupérer et recycler.

Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Empêcher son introduction dans les lacs, rivières et étangs.

PREMIERS SOINS

Dans tous les cas d'exposition au produit, obtenez immédiatement des soins médicaux. Envoyez la personne chez le docteur ou au centre de traitement d'urgences.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les premiers symptômes de surexposition sont des étourdissements, des maux de tête, des nausées, des vomissements, de la fatigue et l'évanouissement. Un œdème du poumon peut se développer entre 2 et 48 heures après l'exposition, accompagné d'irrégularités cardiaques. Ces effets sont causes habituelles de décès. Des surexpositions répétées peuvent avoir comme résultats une vision trouble, une démarche

chancelante et un déséquilibre mental, avec guérison probable après une période de non-exposition. Le niveau de bromure dans le sang est un indice d'exposition mais non de son degré. Le traitement est symptomatique. La nausée et les vomissements sont les symptômes les plus angoissants et demandent un traitement par médicaments anti-émétiques tels que la Compazine ou la Thorazine. Aider le système respiratoire demande une position semi-inclinée, le maintien de l'arrivée d'air et une éventuelle trachéotomie. De l'oxygène doit être administré. Si la respiration cesse, la respiration artificielle par moyen approprié peut être nécessaire.

Les effets sur le système nerveux central peuvent être très difficile à maîtriser. La surexitation et les convulsions peuvent requérir l'administration de barbituriques parentéraux tels que le Pentothal. L'affaiblissement respiratoire doit être évité. Une défaillance circulatoire peut être combattue par des solutions intraveineuses et du bitartrate de levarterenol. Les brûlures provenant du contact du produit liquide avec la peau doivent être traitées de la même manière que les brûlures thermiques après la décontamination.

ENTREPOSAGE

Entreposez verticalement dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de logements. N'enlevez pas les chapeaux de sûreté des cylindres avant l'emploi. Assurez-vous de la fermeture complète du conteneur. Évitez la contamination de l'eau et des aliments pendant l'entreposage.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS DU PRODUIT OU DE FUITE DES CYLINDRES

Seules des personnes expérimentées équipées d'appareils de protection individuelle, y compris d'appareils respiratoires autonomes fonctionnant (SCBA) en mode pression positif, doivent tenter de pénétrer dans un endroit où ce produit s'est répandu. Inspectez les valves et les chapeaux de sûreté pour vous assurer qu'il n'y a pas de fuite; si une fuite est constatée, resserrez-les. Si la fuite persiste, contactez la LANXESS Corporation (800-949-5167) pour demander de l'assistance avant de procéder.

DISPOSITION DU MATÉRIEL DE REBUT

Videz les cylindres, fermez la valve à la main en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, c.a.d. vers la droite. Déconnectez les tuyaux et remplacez les deux chapeaux de protection, le petit et le grand. Renvoyez les cylindres vides à l'endroit d'où s'est faite l'expédition. Ne renvoyez des cylindres partiellement vides qu'après avoir contacté LANXESS Corporation (800-949-5167) et reçu les instructions d'expédition appropriées. Dans les deux cas, utilisez si possible le même transporteur que celui ayant fait la livraison.

La décharge ouverte du produit est interdite. Ne jetez pas ce produit, ou des matériaux contenant ce produit, dans les voies d'eau naturelles ou dans les canalisations d'égouts municipales. Pour toutes informations concernant la disposition des produits inutilisés ou superflus, contactez l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou LANXESS Corporation (800-949-5167).